

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 398

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS au 29 novembre 2018

Seniors D1 Masculin :

Clubs en dérogation

FC FORON
MARIGNIER SPORT
JS REIGNIER
FC THONES

Clubs en règle :

FJ AMBILLY
GFA RUMILLY VALLIERES
FC BALLAISON
AVG BONS EN CHABLAIS
FC CHERAN
US DIVONNE
US PRINGY
FC THONES
US SEMNOZ VIEUGY
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS
THONON EVIAN FC

Seniors D1 Féminin :

Clubs en infraction :

FC St JEOIRIEN

Aucun document ne nous est parvenu

Clubs en dérogation

US MARGENCEL

Clubs en règle :

ENTENTE BALLAISON BONS
ESCO
ES MEYTHET
JS REIGNIER
AS SILLINGY
ES SEYNOD (manque tableau récapitulatif)

U20 D1

Clubs en infraction

US ANNEMASSE GAILLARD 1
ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES
GJ PAYS DU MONT BLANC
GJ ARMOY-LE LYAUD-PERRIGNIER
Aucun document ne nous est parvenu

Club en dérogation

SEMNOZ VIEUGY (manque le tableau récapitulatif)

Club en règle

US ANNECY LE VIEUX
GJ BONS BALLAISON
CLUSES SCIONZIER FC

U17 D1

Club en infraction

AMPHION (Manque tableau récapitulatif)
ENTENTE PAYS DE CRUSEILLE (Manque la dérogation)
PRINGY (Aucun document ne nous est parvenu)

Clubs en règle

US ANNECY LE VIEUX2
BEAUMONT COLLONGES
CLUSES SCIONZIER FC
GP BONS BALLAISON
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS

U15D1

Club en infraction

US ANNEMASSE GAILLARD
ESC OLYMPIQUE
GJ PAYS DU MONT BLANC
THONON EVIAN FC
VILLE LA GRAND AG
Aucun document ne nous est parvenu

Club en dérogation

SEMNOZ VIEUGY

Club en règle

ANNECY FC
CLUSES SCIONZIER

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.